Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260410-2026041009-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 09

Séance du : 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick Larvor, Philippe Le Guilcher, Jean-Pierre Guillerm, Marie-Amélie Pons, Véronique Dilasser, Alain Le Coant, Huguette Larhantec, Lynda Loiseaux, Corinne Lozac'h et Claude Cario

Absent et excusé : Aurélien Fer donne pouvoir à Corinne Lozac'h

Secrétaire de séance : Marie-Amélie Pons

2026 - 04 10 09

OBJET : Demande subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'US CALLAC pour l'année 2026, reçue en mairie le 7 avril.
L'association demande une participation communale de 20€ par enfants.
Ces derniers sont au nombre de 6 cette saison.

Les subventions ayant déjà été votées le 30 janvier 2026 lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer 15€ par enfant soit un total de 90€.
Ce montant sera à inscrire au BP 2026, article 65748.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

